



La Lettre / Eskutitza

SOMMAIRE

- ÉCHOS DE LA COMMUNE
- CHRONIQUE MUNICIPALE
- ANIMATIONS
- A NOTER



Pierre Guillemotonia
Le Maire de Lahonce
Lehuntzeko auzapez jauna
maire.lehuntze@orange.fr

Bonjour,

Le résultat des dernières élections départementales est désormais connu : pour ce qui concerne notre canton, Fabienne AYENSA et Alain IRIART vont, pendant 6 ans, veiller aux intérêts de nos concitoyens, Lahonçais en particulier. Maintenant il faudra voir de quelles compétences vont pouvoir disposer les nouveaux conseillers départementaux : la politique gouvernementale n'est pas claire sur l'avenir des départements et la complémentarité avec les régions est loin d'être établie.

De plus s'y ajoute la proposition du Préfet sur la mise en place d'une gouvernance «Pays Basque» avec des compétences propres dans un territoire qui pourrait bénéficier d'une reconnaissance officielle.

Bref une année politique essentielle dont les évolutions institutionnelles attendues devront aider à mieux s'occuper du quotidien de nos concitoyens et répondre au signal fort exprimé dans les urnes fin mars.

Egun on,

Azken departamendu-hauteskundeen emaitza agertu da : gure kantonamenduan Fabienne AYENSA eta Alain IRIART ek, 6 urtez, biztanleen interesak beregain hartuko dituzte, Lehuntzarrak besteak beste. Orain, ikusi beharko da zein eskumen izanen dituzten Departamenduko Kontseilari berriek: Gobernuaren politika ez da argia Departamenduaren geroari buruz, eta Eskualdeekiko osagarritasuna ez da batere lortua.

Horrez gain, Prefetak proposatu du Euskal Herri gobernantza bat plantan ematea, eskumen propioak lituzkeena, lurraldeak ezagupen ofiziala izanen lukeelarik.

Hots, urte politiko hau funtsezkoa izanen da, eta espero diren instituzio aldaketek bidea eman beharko dute gure herritarrez egunero-koan hobe arduratzeko eta martxo bukaeran hautesontzietan agertu den seinale azkarrari ihardesteko.

ÉCHOS DE LA COMMUNE

Herriko Oihartzunak

ENFANCE - JEUNESSE SÉJOUR SKI

En ce début d'année 2015, l'Espace Jeunes a organisé un séjour à Bordères-Louron. Un groupe composé de 13 adolescents (accompagnés par Mickaël, Sandrine et Jennifer) a pu évoluer pendant 4 jours dans la station de ski de Peyragudes, pendant les vacances scolaires de février. Malgré des conditions climatiques peu clémentes, certains jeunes ont pu découvrir le ski tandis que d'autres amélioraient leur technique. Pour oublier le froid et la neige

l'espace de quelques minutes, un centre de balnéothérapie a aidé l'ensemble de l'équipe à se ressourcer dans un cadre agréable. La vie dans le refuge a permis aux ados et à leurs animateurs d'organiser des jeux et des soirées collectives, d'élaborer des repas en commun et ainsi de renforcer les relations entre les différents acteurs, la taille modeste du groupe étant particulièrement propice à cela. A leur retour, les jeunes n'avaient plus qu'une idée en tête : repartir l'année prochaine en espérant pouvoir compter cette fois sur la météo !



VOYAGE À BARCELONE

Depuis 2010, les jeunes de la commune ont la volonté d'organiser divers séjours en Europe. Ils ont ainsi pu découvrir Paris, Londres, Milan ou encore Dublin. Ces voyages sont financés par les familles, la municipalité, les partenaires mais aussi par les lahonçais. Comment cela est-il possible ? Tout simplement grâce aux actions d'autofinancement que nous mettons en place tout au long de l'année et auxquelles vous participez. Le groupe d'adolescents arrive ainsi à compléter le

budget et a également la possibilité de rajouter des activités supplémentaires durant les séjours. Cette année, les adolescents de l'Espace Jeunes ont bâti un projet ambitieux. En effet, du dimanche 12 au vendredi 17 juillet 2015, ils partiront visiter Barcelone et ses environs. Nous pouvons déjà compter sur un groupe de 35 jeunes inscrits mais pour autant, si votre ou vos enfant(s) souhaite(nt) rejoindre le projet, il n'est pas trop tard... (11 à 17 ans uniquement).



CHRONIQUE MUNICIPALE

Hiriko taldeak

FINANCES

BAISSE DES DOTATIONS :

L'association des Maires de France continue à se mobiliser contre le plan triennal de baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales d'ici 2017. L'effort financier demandé aux communes est qualifié de disproportionné et injuste. Cette baisse des dotations peut entraîner un recul des services de proximité essentiels à la population et

une chute des investissements publics très préjudiciable à la croissance et à l'emploi. Tout en acceptant loyalement de participer de manière équitable et soutenable à la réduction des déficits publics, l'AMF demande que ce plan soit revu à la baisse tant dans son montant trop élevé que dans son calendrier. Cette demande sera examinée dans les mois à venir. En ce qui concerne notre commune, récemment les montants estimés de la baisse de dotations sur 3 ans nous sont parvenus. Ainsi à titre indicatif et à partir

de 2015 notre dotation sera dégrèvée de près de 30 000€ par an. Entre 2013 et 2017 nous perdrons près de 95 000€. Le tableau ci-dessous issu du calculateur mis à disposition des communes résume les simulations à partir de 2013.

En cette période de vote des budgets, notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement n'en sera que plus forte et cette baisse de ressources nous amènera à la plus grande prudence dans nos investissements à venir.



Résultat de votre estimation de la baisse de dotation forfaitaire par rapport à 2013

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	-11 298 €	-11 298 €	-11 298 €	-11 298 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		-27 861 €	-27 861 €	-27 861 €
			-27 861 €	-27 861 €
				-27 861 €
Perte annuelle par rapport à 2013	-11 298 €	-39 159 €	-67 019 €	-94 880 €

ENVIRONNEMENT ET MESURES EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie est une des plus grandes préoccupations environnementales actuelles. Elle est en augmentation et elle a un grand impact sur notre environnement.

OBJECTIF À L'ÉCHELLE DE NOTRE COMMUNE :

Poursuivre l'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments afin de moins consommer.

LES RÉALISATIONS DU BUDGET 2014 :

Dans les salles communales :

2ème série de mise en programmation des chauffages (salle des mariages, Bilgunea).

A l'école :

- Après le changement de la chaudière, renouvellement du système de régulation et des vannes.
- Changements de plusieurs volets roulants (cantine et salles de classe).



- Remplacement des lampes d'éclairage par des tubes LED (l'éclairage à diode est une nouvelle technologie performante) pour une meilleure efficacité lumineuse et qui permettra une diminution significative de la consommation.
- Passage d'un tarif jaune surdimensionné à un tarif bleu moins coûteux en abonnement.

Tous les travaux décrits ci-dessus (pour un montant de près de 30 000€) ont fait l'objet d'un projet retenu par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Nive-Adour et peuvent donc bénéficier de 15% de subventions.

Parallèlement, nous comptons sur l'attribution du Certificat d'Economie d'Energie qui doublera le montant de ces aides. Résultat de nos efforts que ce soit en consommation de gaz ou d'électricité : une baisse significative de 19%, soit près de 15 000€ sur une année. Nous réitérons ces efforts d'investissement dans les budgets à venir. Mieux vaut une politique volontariste en la matière plutôt que de subir, en plus de la pollution, l'impact de la hausse des tarifs sur les finances communales. Cela est associé dans notre constat à une demande d'utilisation de plus en plus importante de nos bâtiments communaux.

ÉCOLE

TABLEAU NUMÉRIQUE



Un tableau numérique a été installé dans la classe de CM2 de Mme Bruyère et les premières impressions confirment tout l'intérêt pédagogique de cet outil informatique dans l'univers scolaire de nos chères «têtes blondes».

TRAVAUX

TRAVAUX DÉBUT D'ANNÉE :

Les travaux effectués sur les façades du foyer (1), et du pôle santé sont terminés, ainsi que la réfection de la toiture de la mairie et de la poste (2).



Aire de jeu du lac : une barrière a été installée autour de celle-ci et la balançoire sera remplacée. (Travaux en cours).

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION ET RÉVISION DU PLU

L'enquête sur la modification du PLU a eu lieu du 14 février 2015 au 16 mars 2015. Trois permanences se sont tenues en mairie. Pour mémoire, les évolutions des dispositions réglementaires concernent notamment :

- Modification du terme « SHON » par le terme « surface de plancher » conformément à l'Ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme,
- Modification de la règle de distance minimale entre deux bâtiments,
- Rectification de certaines règles d'urbanisme en zone N pour harmoniser celles-ci avec les règles inscrites dans le PPRI.

Le commissaire enquêteur a établi un rapport qui, avec son avis favorable, devra être approuvé par le conseil municipal.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Pour rappel, la loi de décembre 2012 a introduit une majoration automatique de la TFPNB dans les zones «tendues».

Les 27 communes de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes ne sont plus concernées par la majoration automatique selon les textes en vigueur. Elles retrouvent le principe d'une majoration facultative.

Exceptionnellement, les mairies avaient, dans ces 27 communes, jusqu'au 28 février 2015 pour délibérer sur l'application d'une majoration facultative pour l'année 2015. La commune de Lahonce a décidé de ne pas appliquer cette mesure confiscatoire, portant atteinte au droit à la propriété privée. Elle va également à l'encontre du principe d'égalité devant l'impôt et s'avère fortement dommageable pour la gestion harmonieuse des collectivités locales.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES RAPPEL

Voici un petit rappel des formalités les plus courantes.

Les Déclarations préalables concernent :

- Travaux sur une petite surface (de 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol).
- Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (remplacement de menuiserie ou ravalement de façade)
- Clôture

Permis de construire

Toute construction nouvelle doit être précédée de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception de celles qui font l'objet d'une déclaration préalable.

Un permis de construire est également exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment, et lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

LES AMIS DE L'ABBAYE DE LAHONCE



La Municipalité s'est engagée dans une œuvre de sauvegarde et de rénovation importante et nous apporterons notre contribution à cette action car elle s'inscrit dans les objectifs de notre association.

Les travaux commenceront au dernier semestre et nous allons lancer une large campagne de souscription. Vous serez informés et sollicités pour cette campagne sachant que les fonds qui seront levés viendront participer à ce chantier aux côtés des aides institutionnelles importantes qui ont été attribuées et à la participation de la commune.

Notre association, créée à but patrimonial, est habilitée à recueillir des fonds destinés aux travaux et à délivrer les reçus fiscaux permettant de déduire de vos impôts la part légale. (Exemple : pour un don de 50 euros vous pourrez déduire 66% du montant soit 33 euros de vos impôts. Pour une entreprise le pourcentage de déduction légal est de 60%).

Si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà participer à la souscription en nous faisant parvenir un chèque à l'ordre des Amis de l'Abbaye de Lahonce et en le déposant à notre attention dans notre boîte postale en mairie de Lahonce.

Des documents pour enrichir nos données

Notre association constitue une « banque de données » et recueille tout ce qui peut concerner le passé et l'environnement de l'Abbaye. Avec ces éléments nous poursuivons la constitution d'archives, la réalisation d'un montage audio-visuel, et la création d'un petit musée.

Vous possédez des photos, des documents ou des objets, témoignages d'une époque, ils nous sont très utiles pour valoriser notre démarche. Par exemple, on vient de nous confier une photo de mariage qui nous donne une vue de l'intérieur de l'église qui pourra servir à la réflexion de la rénovation intérieure.

Nous vous proposons de nous confier photos, documents, objets ou tout autre témoignage. Nous en ferons une copie ou une photo et nous vous rendrons vos originaux. Les témoignages de nos anciens peuvent aussi être enregistrés et seront une mémoire vivante essentielle dans la collecte de données.

Merci pour votre collaboration si utile pour valoriser notre Abbaye. Nous vous en remercions par avance.

Animations

Animazioak

CONCERT DE FIN D'ANNÉE

Dimanche 28 décembre 2014, par un bel après-midi froid mais ensoleillé, l'église était comble pour assister à un concert gratuit offert par la municipalité rassemblant deux formations aux styles différents : XARAMELA, chœur mixte basque et MUNDO NUEVO, groupe de musique argentine. Après avoir joué leur répertoire séparément, les deux ensembles se réunissaient sur scène pour clôturer ce beau concert.



CARNAVAL

Le soleil était au rendez-vous ce samedi 14 mars 2015 pour fêter Carnaval. Le défilé dans les rues du village des ORNI (objet roulant non identifié) a évolué au son de la musique du groupe Brancaléone et a été un franc succès. Plusieurs associations ont répondu présentes en confectionnant un camion safari, une cantine de Top Chef, Charlie, E.T, bacs poubelle.....

Le repas Ch'ti avec sa carbonade flamande a rassemblé 150 convives, tous ravis de passer une bonne soirée.



CONCERT DOOLIN'

Le samedi 28 mars, la salle Kiroldegi s'est transformée en digne salle de concert pour accueillir DOOLIN', groupe proposant des airs traditionnels irlandais associés à ses propres compositions.

Les 6 musiciens ont ainsi partagé leur style original et leur enthousiasme au public qui a fini debout aux sons des violon, guitare, basse, accordéon, flûte et bodhran, instrument de percussion typiquement irlandais. Arrosée comme il se doit par de la Guinness, cette soirée, au rythme frénétique, aura certainement donné à quelques spectateurs une envie d'acheter un aller simple pour l'Irlande. Et, à tous ceux, qui étaient absents, nous vous invitons à découvrir DOOLIN' en tapant : www.doolin.fr. À écouter sans modération !



AGENDA

AVRIL

26 avril 2015

Sélectif pour le Championnat de France et le Grand Prix de France d'Agility à Lahonce

30 avril 2015

Concours de belote organisé par Atxik eta Segi

MAI

2 mai 2015

Lehuntzetapek organisé par le Comité des Fêtes

8 mai 2015

Commémoration de l'armistice de la deuxième guerre mondiale

30 mai 2015

Théâtre : One man show de JJ Cripia "La dérive des continents" (duo des non) organisé par Les Amis de l'Abbaye

30 mai 2015

Stage de Qi gong de la femme de 14h30 à 17h00

29 et 30 mai 2015

Exposition de tableaux, peintures, organisée par "Pinceaux, chevalets et bonne humeur"

JUIN

6 juin 2015

Spectacle de danse africaine organisée par Pesa Motema Solidaire

13 et 14 juin 2015

Kermesse paroissiale

18 juin 2015

Conférence : "au fil de l'eau ou la montée de la maison Gramont" organisée par Les Amis de l'Abbaye

19 juin 2015

Soirée Moules-Frites organisée par l'Espace Jeunes

21 juin 2015

Audition de fin d'année de l'association Musique Val d'Adour

21 juin 2015

Stage de Qi gong : comment s'harmoniser avec les énergies de l'été, apaiser le coeur

26 juin 2015

Fête de l'école organisée conjointement par l'équipe enseignante et l'APE

28 juin 2015

Visite guidée de l'Abbaye des Prémontrés à 18 heures

28 juin 2015

Spectacle de "Pied Flex" au théâtre du Colisée de Biarritz à 20h

NOCES DE DIAMANT



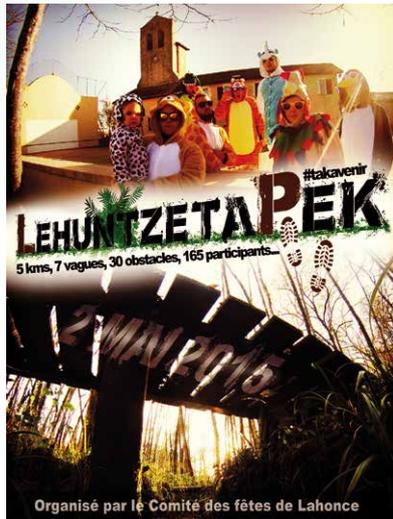
Claude et Lucien DECOSTER
avec M. Le Maire

Claude et Lucien DECOSTER se sont mariés le 17 avril 1954 à Paris. Monsieur était métallurgiste Madame était employée à la Sécurité Sociale

Annie et Lucien LASSALLE se sont mariés le 19 février 1955 à Lahonce. Monsieur était ouvrier agricole. Madame était sans profession

À NOTER

Le dimanche 26 avril auront lieu les sélectifs pour le Championnat de France et le Grand Prix de France d'Agility organisés cette année par le Cercle Cynophile Pays Basque de Lahonce. Les équipes (un chien et un humain forment une équipe) devront effectuer des parcours d'agility en moins de temps possible et sans faire de faute. La meilleure équipe de chaque catégorie de taille (les A, les petits, les B, les moyens, les C, les grands et les D, les molosses) sera sélectionnée pour représenter la région «Pyrénées-Atlantiques» aux Championnats de France (réservés aux chiens LOF) et/ou au Grand Prix de France (ouvert à tous les chiens). Venez les encourager !



LE CONCEPT : une course par équipes déjantée en terres presque inconnues où se mêleront efforts sportifs, convivialité, drôleries et gamelles !

Il existe des courses à pied plus ou moins longues, plus ou moins difficiles mais toutes fortement standardisées !

Le concept de course pensé par le comité des fêtes s'inspire des courses à obstacles qui se développent un peu partout en France.

LehuntzetaPeK 5 kms, 7 vagues, 30 obstacles, 165 participants : #takaverin

Gogoan hartzeko

NOUVEAU AU PORT DE LAHONCE

Créez vous même votre pizz' ou bien choisissez parmi les 14 pizzas proposées à emporter.

**Pizzas artisanales
avec produits frais.**

OUVERT DU MARDI AU DIMANCHE
DE 18H À 21H30

FEE TA PIZZ'

Port de l'Aiguette
2617 route de l'Adour
64990 LAHONCE
05 59 52 01 03
www.facebook.com/feetapizz

OUVERTURE SALON D'ESTHÉTIQUE À LAHONCE

Jessica sera heureuse de vous recevoir dans son salon d'esthétique à partir du SAMEDI 02 MAI 2015 au port de LAHONCE où une petite collation vous sera offerte afin de faire connaissance. **Une manucure vous sera offerte pour tous rendez vous pris durant le mois de MAI.**

A FLEUR DE LYS

Port de l'Aiguette
2617 route de l'Adour
64990 LAHONCE
06.47.71.50.00

NADÈGE COIFFURE

Déjà 20 ans !

Nadège et Chloé vous accueillent dans une ambiance sympa et décontractée.

**Nous vous informons que
les horaires ont changé :**

Mardi : 9h-12h / 14h-18h30
Mercredi : 9h / 16h NON STOP
Jeudi : 9h-12h / 14h-19h
Vendredi : 9h-19h NON STOP
Samedi : 9h-17h NON STOP

Pour cet anniversaire, Nadège vous invite à consulter son site internet, un petit cadeau vous y attend !

NADÈGE COIFFURE

Port de l'Aiguette
2617 route de l'Adour
64990 LAHONCE
05 59 31 64 46
www.nadegecoiffure.fr

Mairie de Lahonce
700 avenue de l'Abbaye - 64990 LAHONCE
Tél. 05 59 31 55 10 - www.lahonce.fr

